



## REUNION PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 27 MAI 2009 PROCES - VERBAL

### MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur Gérard CHAUSSET (après rapport 5)	Conseiller Communautaire
Monsieur Jacques MAUGEIN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Franck MAURRAS (jusqu'au rapport 5)	Conseiller Communautaire
Madame Arielle PIAZZA	Conseillère Communautaire
Monsieur Robert PROVAIN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Robert QUERON	Conseiller Communautaire
Monsieur Franck RAYNAL	Conseiller Communautaire
Monsieur Alain RENARD	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Jean-Pierre TURON	Conseiller Communautaire

### MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Gérard CESAR	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Jean-Marie DARMIAN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Henri LAURENT	Conseiller Général de la Gironde

### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Madame Françoise BEGUE	SMEGREG
Monsieur Guy CERCELLIER	Payeur départemental
Monsieur Bruno de GRISSAC	SMEGREG
Monsieur Christophe LADURELLE	Conseil Général de la Gironde
Monsieur Frédéric LAPUYADE	SMEGREG
Madame Karine MABILLON	CUB

La séance est ouverte à 9h15 par Monsieur Jean-Pierre TURON, Président du Syndicat Mixte.

#### 1. Procès-verbal de la réunion du 4 mars 2009

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### 2. Compte de gestion 2008

Madame BEGUE indique que le compte de gestion 2008 établi par Monsieur le Payeur départemental est en conformité avec le compte administratif et fait apparaître un excédent global de clôture de l'ordre de 150 000 €.

Le compte de gestion 2008 est adopté à l'unanimité.

#### 3. Compte administratif 2008

La présentation et le vote relatif au compte administratif se font sous la présidence de Monsieur MAUGEIN, doyen d'âge et en l'absence de Monsieur TURON (Président) qui a quitté momentanément la salle.

Les résultats du compte administratif 2008 sont en conformité avec le compte de gestion. Le compte administratif 2008 est adopté à l'unanimité.

#### **4. Affectation du résultat 2008**

Le déficit de fonctionnement, 85 088,06 €, est reporté en dépenses à la section de fonctionnement (compte 002). Quant à l'excédent d'investissement, 234 035,53 €, il est bien entendu automatiquement reporté (compte 001).

Le projet d'affectation est adopté à l'unanimité.

#### **5. Budget supplémentaire 2009**

Les crédits à inscrire dans le cadre de ce budget supplémentaire pour l'exercice 2009 correspondent essentiellement au report des résultats 2008 ainsi qu'à l'opération d'ordre relative à l'amortissement de subventions d'investissement.

Ce budget supplémentaire s'équilibre à la somme de 1 455 000 €, portant l'ensemble du budget 2009 à 2 430 000 €.

L'inscription de crédits nouveaux pourra être opérée lors d'une prochaine décision modificative et après la notification de subventions de l'Agence de l'Eau sollicitées.

~ ~ ~ ~ ~

*Monsieur MAURRAS quitte définitivement la séance tandis que Monsieur CHAUSSET intègre la séance.*

~ ~ ~ ~ ~

#### **6. Solutions et projets de substitution de ressource - avis sur les propositions et rôle du SMEGREG dans le processus de décision**

Monsieur TURON introduit cette présentation de la synthèse des études réalisées et des projets de substitution en précisant qu'elle permettra, au sein des structures partenaires associées au SMEGREG, d'alimenter la réflexion sur le choix des scénarios les plus pertinents puis sur les montages juridiques et au-delà sur la place et le devenir du SMEGREG.

Monsieur de GRISSAC débute la présentation et rappelant la mission statutaire originelle du SMEGREG ; cette présentation va ainsi résumer dix années d'études.

Le diaporama est joint au présent procès-verbal.

Tout d'abord sont rappelées les principales questions auxquelles il conviendra de répondre au cours du processus de décision :

- quelles ressources de substitution ?
- quel scénario de desserte ?
- quels planning et délais de mise en œuvre ?
- quelle(s) maîtrise(s) d'ouvrage ?
- quelles conditions d'accompagnements économique et financier ?

Il est évident que la démarche décisionnelle n'est pas aussi progressive que pourrait le laisser croire cette liste. Certains choix sont liés et des orientations fortes sur différents points seront indispensables pour permettre aux acteurs de se positionner.

Il est question aujourd'hui de fournir des éléments pour répondre aux deux premières questions et les premiers éclairages sur les trois autres.

En premier lieu sont abordés les faits qui motivent la substitution de ressources et les objectifs du SAGE Nappes profondes.

Monsieur TURON indique que l'unité de gestion Oligocène-centre tend désormais à être classée comme déficitaire.

Monsieur de GRISSAC indique qu'il apparaît plus raisonnable dorénavant de retenir comme besoin de ressources nouvelles pour soulager les nappes profondes un volume de l'ordre de 40 millions de m<sup>3</sup>. Par conséquent, si l'objectif de 15 millions de m<sup>3</sup>/an d'économies est confirmé, les ressources de substitution devront fournir 25 millions de m<sup>3</sup>/an environ.

Considérant que les solutions déjà opérationnelles ou près de l'être représentent d'ores et déjà une capacité de près de 4 millions de m<sup>3</sup>/an, les propositions de substitution devront représenter une vingtaine de millions de m<sup>3</sup>/an.

Sont ensuite décrites par Frédéric LAPUYADE les onze principales ressources étudiées, à savoir :

- L'Isle à Galgon
- Nappe alluviale de l'Isle
- Le Ciron à Barsac
- Oligocène libre de l'Entre deux Mers
- Eau géothermale
- Nappe alluviale de la Garonne en rive gauche
- Nappe alluviale de la Garonne en rive droite
- Oligocène de Sainte Hélène
- Eocène et Oligocène Nord Médoc
- Cénomaniens du sud Gironde
- Eau de Garonne, ré-infiltration et reprise

Monsieur de GRISSAC poursuit en énonçant les critères pris en considération pour sélectionner les ressources jugées intéressantes pour des substitutions et les classer.

Les ressources sélectionnées et la proposition de classement sur la base des critères énoncés sont :

1. Cénomaniens du Sud Gironde (10 à 12 Mm<sup>3</sup>/an) ;
2. Oligocène des environs de Saint Hélène (5 Mm<sup>3</sup>/an) ;
2. eau de Garonne, ré-infiltration et reprise (10 à 12 Mm<sup>3</sup>/an) ;
3. nappe alluviale de la Garonne rive droite (2 à 3 Mm<sup>3</sup>/an).

Monsieur de GRISSAC appelle l'attention du Comité sur deux particularités de la solution « eau de Garonne, ré-infiltration et reprise » :

- la vulnérabilité de la ressource,
- et, comme l'a évoqué Monsieur CHAUSSET, le fait que cette solution soit protégée par un brevet déposé par Suez-Lyonnaise des Eaux et qui court encore pendant 19 ans ; ce qui pose un certain nombre de questions.

Monsieur TURON évoque une « évolution culturelle » quant au fait de ne pas utiliser exclusivement de l'eau souterraine profonde en Gironde pour fournir de l'eau potable.

Monsieur de GRISSAC précise que si les ressources en eau souterraine sont sollicitées raisonnablement, alors leur disponibilité future n'est aucunement remise en cause.

Monsieur CHAUSSET insiste sur cette gestion raisonnée d'une ressource de qualité.

Monsieur RENARD aborde la question du coût financier des solutions de substitutions.

En réponse à l'interrogation de Madame PIAZZA relative à l'existence de points de comparaison sur l'utilisation des eaux superficielles, Monsieur de GRISSAC indique que cela se pratique à Toulouse, Nantes et Paris notamment.

Monsieur TURON souhaite que soit focalisée l'attention sur les conditions techniques et financières de la disponibilité de l'eau.

Monsieur MAUGEIN signale que le transport de l'eau représente une part importante du coût de mise en œuvre des substitutions.

Monsieur de GRISSAC reprend l'exposé en proposant un classement des ressources.

Monsieur TURON souhaite qu'apparaissent, sur la cartographie, les besoins exprimés sur le département.

Sur ce point Messieurs MAUGEIN et RENARD évoquent la réalité des besoins des collectivités ; l'analyse des besoins devra être objective.

Puis sont présentés les scénarios de base de desserte en eau de substitution à partir de chaque ressource sélectionnée. Il s'agit d'identifier les possibilités, pour chacune des ressources sélectionnées, les services de l'eau qui pourraient être desservis dans des conditions rationnelles.

Les scénarios de base sélectionnés (parmi ceux étudiés) sont :

- 1.1. Cénomaniens du Sud Gironde vers la CUB ;
- 1.2. Cénomaniens du Sud Gironde vers la CUB et vers le nord est ;
2. Pompes en berge de Garonne, ré-infiltration et reprise vers la CUB ;
3. Oligocène Sainte Hélène vers la CUB ;
- 4.1. Alluvions rive droite pour l'Entre deux Mers (2 Mm<sup>3</sup>/an) ;
- 4.2. Alluvions rive droite pour l'Entre deux Mers étendu (3 Mm<sup>3</sup>/an).

Monsieur de GRISSAC précise que le prix de l'eau n'est pas renseigné car il a fallu revoir plusieurs hypothèses et vérifier la conformité à la réglementation de certains choix, notamment en matière d'amortissement.

Monsieur de GRISSAC indique que quel que soit le scénario, au moins 6 M€ HT de travaux sont prévus pour améliorer les capacités de transfert sur le réseau CUB et permettre la livraison des volumes nécessaires aux syndicats de Carbon-Blanc, Latresne et Bonnetan.

En combinant différents scénarios de base, deux scénarios opérationnels sont proposés à titre d'exemple. Ils permettent d'atteindre l'objectif de la vingtaine de millions de m<sup>3</sup>/an d'eau de substitution évoquée en début d'exposé :

- Scénario 1 en trois phases : Cénomaniens sud Gironde, Oligocène Sainte-Hélène et Alluvions rive droite ;
- Scénario 2 en deux phases : Cénomaniens sud Gironde et Pompes berges de Garonne, ré-infiltration puis reprise.

Messieurs RENARD et TURON souhaitent qu'apparaissent :

- les solutions locales ;
- les implications de chaque scénario ;
- les rendements de réseaux sur les territoires considérés.

Messieurs CHAUSSET, RENARD et TURON insistent sur la nécessaire visibilité de l'impact de ces scénarios sur tous les territoires et sur ce qui se fait indépendamment de ces scénarios, en vue d'obtenir une lisibilité complète.

Monsieur TURON indique qu'ainsi le chapitre sur les économies d'eau sera inclus.

La question des moyens de financement de ces projets est posée.

Monsieur CHAUSSET indique qu'il est partisan d'un prix unique de l'eau substituée sur le département afin qu'une forme de solidarité s'installe.

Reste à trouver la répartition entre usager, collectivité, délégataire et financeurs potentiels.

La mise en place d'un mécanisme de redevance pour service rendu pourra permettre à cette solidarité de s'exercer.

La question des ressources de substitution et des scénarios de desserte ayant été traitée, les questions à examiner sont ?

- quels planning et délais de mise en œuvre ?
- quelle(s) maîtrise(s) d'ouvrage ?
- quelles conditions d'accompagnements économique et financier ?

Monsieur de GRISSAC indique que le délai de mise en œuvre d'un projet est à minima de quatre années.

Monsieur RENARD met l'accent sur la situation de l'Oligocène qui est maintenant potentiellement concerné puis sur le contexte institutionnel et financier des collectivités qui réduit considérablement leur marge de manœuvre.

Monsieur de GRISSAC informe les membres du comité syndical de l'échéancier proposé retenu par la CLE du SAGE Nappes profondes pour le processus de décision. Cet échéancier court jusqu'en 2011 mais les principaux choix devront être arrêtés, sur le principe, en 2009 et 2010.

Le terme d' « accompagnement économique » est précisé : il s'agit d'une compensation des surcoûts, illustration de la solidarité.

Les problématiques de maîtrise d'ouvrage sont ensuite abordées.

Enfin, il est demandé au Comité syndical de se déterminer sur :

- la validation de la sélection et le classement des ressources de substitution ;
- la validation des scénarios opérationnels proposés ;
- le rôle du SMEGREG dans le processus de décision ;
- le rôle pour le SMEGREG au-delà.

Sur ces deux derniers points, l'équipe du SMEGREG se pose légitimement la question du devenir à terme de la structure.

Monsieur RENARD demande si la présentation de cette synthèse auprès de la Commission Locale de l'Eau a fait l'objet d'une demande expresse au Président du SMEGREG, ce qui a été le cas.

Pour aller plus avant sur la mise en œuvre de substitutions, Monsieur RENARD précise son point de vue :

- les scénarios présentés apparaissent cohérents en première analyse ;
- pour la hiérarchisation, il manque l'avis technique du SMEGREG sur le projet Bi'eau et sur les implications du brevet ;
- le souhait exprimé par le Conseil Général de voir une maîtrise d'ouvrage assumée au plus près du terrain.

Il exprime le souhait de voir le Conseil Général et la Communauté Urbaine de Bordeaux engager au sein de leurs instances politiques respectives la réflexion sur la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur TURON indique que maintenant que l'ensemble des données est disponible, les contacts, échanges et présentations seront plus aisés.

Monsieur CHAUSSET se montre favorable aux deux scénarios opérationnels, sous réserve de précisions supplémentaires sur le projet Bi'eau. Il rappelle que ces choix doivent être l'occasion de définir une stratégie globale de gestion de la ressource en eau sur le département avec une structure publique et unique qui ait la maîtrise de ces substitutions.

Monsieur RENARD souhaite que le porter à connaissance de cette synthèse à la CLE soit effectué par le Président du SMEGREG (et non pas par le secrétariat technique de la CLE).

Monsieur MAUGEIN se pose la question de savoir s'il n'est pas préférable de présenter un seul scénario opérationnel pour éviter d'éventuelles divergences entre collectivités.

Monsieur TURON répond qu'il faut au préalable que les élus communautaires prennent connaissance de l'ensemble des données avant de formuler un choix. Le SMEGREG effectuera une présentation lors d'une prochaine réunion de la Commission Eau et Assainissement.

Monsieur MAUGEIN informe qu'il est favorable à la mutualisation du prix de l'eau.

Monsieur TURON remercie l'équipe du SMEGREG pour le travail très important effectué depuis l'origine de l'établissement et qui aboutit aujourd'hui à cette étape décisive.

Monsieur MAUGEIN conclut en attirant l'attention sur le coût modique des scénarios comparé à l'échelle du temps.

En synthèse, le comité syndical délibère et :

- valide la synthèse présentant les principales ressources étudiées ainsi que les solutions et projets de substitution ;
- approuve les principes retenus pour la construction des scénarios ;
- autorise la présentation de cette synthèse devant la Commission Locale de l'Eau du SAGE Nappes profondes de Gironde ;
- demande que ces éléments soient portés à la connaissance des autres acteurs de la gestion de l'eau.

## **7. Avantages en nature : ordinateurs et téléphones portables**

La présentation de ce rapport est omise ; il en sera par conséquent question lors de la prochaine réunion du comité syndical.

~ ~ ~ ~ ~

La séance est levée à 12h00.

Bordeaux, le 11 juin 2009

Le Président

Jean-Pierre TURON